

PRESTATIONS SOCIALES AIDES - DISPOSITIFS

www.ac-amiens.fr/action-sociale

TITULAIRES (public/privé) - RETRAITES - AYANTS DROITS

	Agents titulaires et stagiaires	Maîtres agrées à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat	Agents retraités	Veufs et veuves d'agents décédés	Orphelins de fonctionnaires de l'Etat, bénéficiaires d'une pension temporaire
	en position d'activité, à temps plein ou à temps partiel, rémunérés sur le budget de l'Etat	en position d'activité	percevant une pension de l'Etat domiciliés dans l'académie	non remariés, bénéficiaires d'une pension de reversion (n'exerçant pas d'activité salarié)	moins de 21 ans
Aide à l'installation Comité interministériel villes (CIV) * hors logement de fonction	✓	✓			
Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP et AIP Ville)	✓				
Aide au maintien à domicile			✓	✓	
Aide aux études	✓	✓	✓	✓	✓
Aide aux retraités invalides			✓		
Aide aux personnels non enseignant nouvellement nommés	✓				
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	✓	✓	✓	✓	
Allocations enfants handicapés ou infirmes	✓	✓	✓	✓	✓
CESU -Garde d'enfant 0/6 ans	✓	✓		✓	
Dispositif académique logement	✓	✓			
Chèques vacances	✓	✓	✓	✓	✓
MGEN-MENJS Actions concertées	✓	✓	✓	✓	✓
Prêts à court terme et sans intérêt	✓	✓	✓	✓	
Restauration	✓	✓			
Secours exceptionnels	✓	✓	✓	✓	✓
Section Régionale Interministérielle Action Sociale	✓	✓	✓	✓	
Séjours dans le cadre du système éducatif	✓	✓	✓	✓	✓
Séjours en centres de loisirs sans ou avec hébergement	✓	✓	✓	✓	✓
Séjours en centres familiaux de vacances et séjours gîtes de Frances	✓	✓	✓	✓	✓
Séjours linguistiques	✓	✓	✓	✓	✓

Les agents affectés auprès du Réseau CANOPE, CROUS, ONISEP ou dans l'enseignement supérieur sont invités à se rapprocher de leur proche service d'action sociale.